

# DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N°23-118

**Service :** Direction de la Cohésion Sociale

**Objet :** Interventions pour un projet sport pour l'association : BASKET BRESSE REVERMONT (gymnase municipal 01851 Marboz) pendant le mois de Juin sur l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant « A P'tits Pas » de Montrevel-en-Bresse.

## LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.214-1 et suivants et D.214-1 et suivants ;

**VU** le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.2324-1 et suivants et R.2324-1 et suivants ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

**VU** l'arrêté n° 20-12 du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 7<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Madame Virginie GRIGNOLA-BERNARD, dans le domaine de l'Action Sociale et de la Petite Enfance, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision de même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

**CONSIDERANT** que les structures petite enfance veillent à la santé, à la sécurité, à l'épanouissement et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement ; qu'elles sont des lieux d'éveil et de prévention qui concourent à l'intégration sociale, conformément à la réglementation ;

**CONSIDERANT** que les découvertes multi-sensorielles participent au bon développement de l'enfant, à son éveil et à son épanouissement ;

[www.grandbourg.fr](http://www.grandbourg.fr)

Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse

3 avenue Arsène d'Arsonval

CS 88000 - 01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex

Tél. : 04 74 24 75 15 / Fax : 04 74 24 75 13

**CONSIDERANT** l'opportunité de conclure un partenariat avec l'association Basket Bresse Revermont de Marboz et l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant « A P'tits Pas » de Montrevel-en-Bresse ;

### DECIDE

**DE CONCLURE** un partenariat avec l'association Basket Bresse Revermont de Marboz, afin de mettre en place des ateliers sportifs, à destination des enfants de la crèche et de leur famille.

Les modalités sont les suivantes :

- La séance de basket sera assurée par DEBIESSÉ-TIXIER Romain, CAMPOS Loïk et DARBON Corentin, intervenants de l'association Basket Bresse Revermont
- L'intervention se déroulera le 7 Juin 2023 de 9h à 11h ;
- La séance se déroulera à l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant « A P'tits Pas » de Montrevel-en-Bresse ;
- La séance s'adresse aux enfants accueillis et à leur famille.

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 1<sup>er</sup> juin 2023.

Pour le Président et par délégation,  
La Vice-Présidente

Virginie GRIGNOLA-BERNARD  
Déléguée à l'Action sociale et à la Petite Enfance

